



PROCÈS VERBAL BUREAU DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 17 janvier à 18 heures, le Bureau Communautaire du Pays de Saint Eloy, 11 janvier 2023 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Jacqueline DUBOISSET ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Sabine MICHEL ; Jacques THOMAS ;

Absents ayant donné procuration : François BRUNET a donné procuration à Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Guy CHARTOIRE a donné procuration à Laurent DUMAS ; Anthony PALERMO a donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés : Jérôme GAUMET ; Jocelyne LELONG ; Laurence ORIOL ; Margaux PIQUELLE ; Christophe SARRE ;

En Exercice : 18-

Présents : 10-

Votants : 13-

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président laisse la parole à Mme Michel qui indique qu'une relance a été faite aux communes concernant le recensement des données dans le cadre de l'étude eau et assainissement.

Le Président indique qu'il rencontre M. le Sous-Préfet en fin de semaine afin de préparer les CRTE.

Le Président informe les membres présents des postes à pourvoir et ceux récemment pourvus.

Le Président annonce que Stéphane Coutarel a monté son cabinet de conseil juridique : Selasulis.

Le Président indique que deux contrats seront souscrits avec ce cabinet, un pour les affaires courantes de l'EPCI et un autre pour venir en soutien aux sinistrés de la grêle sous forme de permanences.

Le Président rappelle que dans le cadre de la charte d'engagement NRP, 4 personnes doivent être désignées, en plus de lui-même et Mme Bournat-Gonzalez pour constituer le comité de suivi. Après consultation des membres présents, M. Arnaud, M. Favier, M. Cazeau et Mme Michel sont désignés pour être membre de ce comité.

Le Président indique que M. WERBROUCK a donné sa démission au 1^{er} février 2023. Le Président laisse la parole à M. Favier qui rappelle la gestion quotidienne des EHPAD et précise que les établissements sont quasiment complets. Le Président laisse la parole à M. Frère qui précise que les agents recrutés en intérim coûtent très cher, ce qui impacte fortement le budget du CIAS. M. Durin indique qu'il est important que les élus rendent visite aux agents des EHPAD afin de leur montrer leur soutien. M. Arnaud regrette le comportement de Mme Verdier.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Aucun commentaire n'est apporté.

Adopté à l'unanimité

2. Adhésions 2023

Le Président indique qu'il est souhaité pour 2023 de renouveler les adhésions de la Communauté de Communes auprès de différents organismes et/ou associations auxquels elle adhère déjà et qui présentent un intérêt certain pour la collectivité,

Il est donc proposé aux membres du Bureau :

- D'adhérer en 2023 aux organismes et associations suivantes :

Compte	Bénéficiaire	Montant prévisionnel de cotisation
6281	ADIL	1 618.00 €
6281	CAUE	0.10 € par hbts soit 1646.70 €
6281	Ludothèque	40.00 €
6281	Les Vitrites de France	428.40 €
6281	Initiative Riom Combraille	0.26 € par hbts soit 4281,42 €
6281	ADUHME	25088.50 €
6281	FREDON	1000.00 €
6281	AMF	1 386,44 €
6281	Cap Rural	500.00 €

ADIL : Permet d'informer leurs partenaires et les particuliers en matière de logement, de qualité de l'habitat et de maîtrise de l'énergie. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire.

CAUE : Permet d'avoir à disposition un architecte-conseiller sur des problématiques en matière d'aménagement de territoire (PLUi, Scot, Patrimoine...). Organise également des temps de sensibilisation-formation pour les élus et les techniciens. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire.

Ludothèque de Clermont-Ferrand : Prêt de jeux de sociétés utilisés avec les enfants d'accueil de

loisirs et pendant les activités tout public les samedis après-midi.

Les Vitrines de France : Permet de trouver des solutions et négocier des avantages financiers permettant aux structures adhérentes d'être reconnues et autonomes dans le temps en se rémunérant sur ce qu'elles mettent localement en place (images de marque, visibilité sur le web, commissions sur chèques cadeaux et autres systèmes de fidélité, rétributions sur de futures ventes en lignes de commerçants, tarifs préférentiels sur de nombreuses animations, décorations de rue, etc.)

Initiatives Riom Combraille : Permet de proposer au créateur ou au repreneur d'entreprise un prêt d'honneur, sans intérêts ni garanties, et peut l'accompagner dans la réussite de son projet, depuis son intention jusqu'à sa réalisation. Pour réaliser cet objectif, chaque association organise une coopération entre tous les acteurs locaux autour de la création d'entreprise.

ADUHME : Propose des services d'accompagnement et de diagnostic territorial sur les questions énergétiques, à savoir :

- Conseil en Energie Partagé sur la performance énergétique à l'échelle du patrimoine de la collectivité (patrimoine bâti – éclairage public)
- Profil énergétique du territoire : visite du patrimoine bâti, indicateurs pour les progrès à réaliser, schéma directeur des actions à mettre en place (si de gros travaux sont envisagés, ils proposent également une ingénierie d'appui pour trouver des subventions)
- Point clé : l'Aduhme réalise pour les collectivités le diagnostic préalable du Plan Climat Air Energie Territorial (gaz à effet de serre, polluants atmosphériques, production d'énergie renouvelable...)

C'est la garantie d'un partenaire territorial à l'expertise reconnue

FREDON : Intervient dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux au titre du Code rural. Ils réalisent en ce sens des diagnostics sanitaires et des suivis biologiques. FREDON agit au service des collectivités locales et acteurs du paysage pour les accompagner dans l'évolution des pratiques professionnelles de gestion environnementale des espaces verts. Leurs outils de diagnostics, formations, audits, expertises, inventaires évoluent au fil des besoins. L'adhésion couvre la Communauté de Communes et toutes les communes de son territoire. De ce fait, elles n'ont pas besoin d'adhérer individuellement.

AMF : Assure une fonction de conseil, de formation et d'information permanente et d'aide à la décision. Organise régulièrement des événements thématiques, publie des périodiques et met à disposition des outils de simulation des conséquences financières de la baisse de la DGF ou de recomposition des exécutifs communautaires dans le cadre des nouveaux schémas de coopération intercommunale.

Cap Rural : Sa vocation est de promouvoir le développement des territoires ruraux et périurbains d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cap Rural propose des services en continu et organise annuellement une soixantaine de sessions collectives. Son action implique une veille continue sur les pratiques du développement, les démarches innovantes, les travaux de recherche et les enjeux qui touchent les espaces ruraux et périurbains. Effectué en partenariat ou en coproduction avec des universitaires

ou des acteurs du développement, ce travail de détection, d'analyse et de capitalisation nourrit en permanence son expertise et son offre de services, notamment en matière de création et de transfert de méthodes.

Adopté à l'unanimité

3. Tarifications des prestations annexes – Maison de l'Entrepreneur

Le Président indique que la proposition a été conçue par souci de simplification et avec pour objectif de redonner à la maison de l'entrepreneur sa dimension de pépinière, offreuse de services.

Ce règlement reste modifiable en fonction de l'évolution du projet.

Il est donc proposé aux membres du Bureau :

- D'approuver la tarification des prestations annexes de la Maison de l'Entrepreneur ci annexée, à compter du 1er janvier 2023.

Adopté à l'unanimité